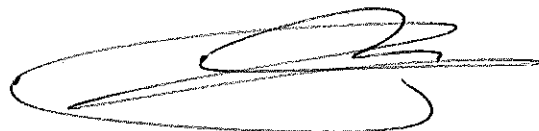


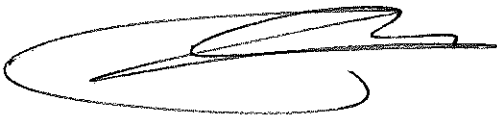
Bilan actif

Postes	Brut	Amort. & dépréc.	Net 31/10/2025	Net 31/10/2024	Var. (€)	Var. (%)
Capital souscrit non appelé (I)						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits ...	8 085	8 085				
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances et acomptes						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériels et outillages industriels						
Autres immobilisations corporelles	193 607	139 383	54 223	87 253	-33 030	-37,86
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES						
Participations	588 866		588 866	606 609	-17 743	-2,92
Créances rattachées à des participations	4 654 328		4 654 328	5 155 431	-501 103	-9,72
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	42 800		42 800	67 800	-25 000	-36,87
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)	5 487 686	147 469	5 340 217	5 917 093	-576 876	-9,75
STOCKS ET EN-COURS						
Matières premières et autres approvisionnements						
En-cours de production						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes	29		29		29	
CRÉANCES						
Créances clients et comptes rattachés	82 254		82 254	34 330	47 924	139,60
Autres créances	22 496		22 496	28 805	-6 310	-21,90
Capital souscrit - appelé, non versé						
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT						
Actions propres						
Autres titres et instruments de trésorerie						
DISPONIBILITÉS ET CHARGES						
Disponibilités	2 592 744		2 592 744	2 196 028	396 716	18,07
Charges constatées d'avance	13 922		13 922	6 476	7 446	114,98
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	2 711 445		2 711 445	2 265 640	445 805	19,68
Frais d'émission des emprunts (IV)						
Primes de remboursement des obligations (V)						
Écarts de conversion - Actif (VI)						
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	8 199 131	147 469	8 051 662	8 182 733	-131 071	-1,60



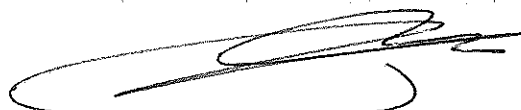
Bilan passif

Postes	31/10/2025	31/10/2024	Var. (€)	Var. (%)
Capital (dont versé...)	350 000	350 000		
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écarts d'équivalence				
RÉSERVES				
Réserve légale	35 000	35 000		
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Réserves indisponibles				
Autres réserves	4 649 000	4 649 000		
Report à nouveau	1 854 307	1 873 616	- 19 309	- 1,03
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	508 494	380 691	127 803	33,57
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	7 396 801	7 288 307	108 494	1,49
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS (II)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	170 000	435 273	- 265 273	- 60,94
Emprunts et dettes financières diverses	314 078	300 000	14 078	4,69
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	73 797	65 545	8 251	12,59
Dettes fiscales et sociales	96 987	86 740	10 247	11,81
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes		6 869	- 6 869	- 100,00
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES (III)	654 862	894 426	- 239 564	- 26,78
Écarts de conversion - Passif (IV)				
TOTAL PASSIF (I + I BIS + II + III + IV)	8 051 662	8 182 733	- 131 071	- 1,60



Compte de résultat

Postes	2024 2025	2023 2024	Var. (€)	Var. (%)
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Vente de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	1 031 363	857 388	173 974	20,29
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	1 031 363	857 388	173 974	20,29
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	859	882	-23	-2,61
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges		146 627	-146 627	-100,00
Autres produits	15 315	88	15 227	17,31k
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 047 536	1 004 985	42 551	4,23
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises				
Variation des stocks de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	487 621	554 507	-66 886	-12,06
Impôts, taxes, et versements assimilés	19 498	14 033	5 465	38,94
Salaires et traitements	384 639	373 101	11 538	3,09
Charges sociales	182 149	179 425	2 724	1,52
Dotations aux amortissements et aux provisions	21 788	23 973	-2 184	-9,11
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges	13	121	-107	-89,00
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 095 709	1 145 160	-49 451	-4,32
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-48 173	-140 175	92 003	65,63
QUOTES-PART DE RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FAITES EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
PRODUITS FINANCIERS				
De participations	362 842	381 119	-18 277	-4,80
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	145 691	73 148	72 543	99,17
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de tré...				
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)	508 533	454 268	54 266	11,95
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	6 079	12 373	-6 294	-50,87
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (VI)	6 079	12 373	-6 294	-50,87
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	502 454	441 895	60 560	13,70
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (I - II + III - IV + V - VI)	454 282	301 720	152 562	50,56
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion				



Postes	2024	2023	Var. (€)	Var. (%)
	2025	2024		
Sur opérations en capital	212 800	184 800	28 000	15,15
Reprises sur provisions et transferts de charges				
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	212 800	184 800	28 000	15,15
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion	25		25	
Sur opérations en capital	40 232	21 184	19 048	89,91
Dotations aux amortissements et aux provisions				
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	40 257	21 184	19 073	90,03
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	172 543	163 616	8 927	5,46
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	118 331	84 644	33 687	39,80
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	1 768 869	1 644 052	124 817	7,59
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	1 260 376	1 263 361	-2 986	-0,24
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	508 494	380 691	127 803	33,57



SOCIETE DONAT DE GESTION

Société Par Actions Simplifiée au capital de 350 000,00 €

Siège social : 103 ALLEE SEBASTIEN VAUBAN POLE BTP EMILE DONAT

83600 FREJUS

492 310 024 RCS

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT **SOUMISE ET ADOPTÉE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE** **EN DATE DU 30 AVRIL 2026**

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 octobre 2025, s'élevant à 508 493.72 €, de la manière suivante :

Le compte « report à nouveau » antérieur s'élève à :	1 854 306.95 €
Le compte « autres réserves » antérieur s'élève à :	4 649 000.00 €
Bénéfice de l'exercice :	508 493.72 €
Soit un montant distribuable de :	7 011 800.67 €
Affecté comme suit :	
Une somme de :	300 000.00 €
A titre de dividendes,	
Et le solde, soit :	6 711 800.67 €
Affecté au compte « autres réserves »	

En conséquence, chaque titre se verra attribuer un dividende de 0.85 €.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour et au plus tard le 31 juillet 2026, sous déduction pour les associés personnes physiques des prélèvements sociaux et forfaitaires ou des acomptes non libératoires d'impôts sur le revenu.

Dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle que les distributions de dividendes intervenues au titre des exercices précédents ont été les suivantes :

Exercice : 31/10/2024

- Montant global distribué :	400 000.00 €
Soit, par titre :	1.14 €

Exercice : 31/10/2023

- Montant global distribué :	300 000.00 €
Soit, par titre :	0.85 €

Exercice : 31/10/2022

- Montant global distribué :	400 000.00 €
Soit, par titre :	1.14 €

Pour copie certifiée conforme
Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the end.

GROUPE INTER EXPERTS
Commissaire aux comptes
Inscrit près de la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence

51, rue Jules Barbier
83700 SAINT-RAPHAEL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31/10/2025

SAS SOCIETE DONAT DE GESTION
Au capital de 350 000 Euros
103, allée Sébastien Vauban
83600 FREJUS
RCS FREJUS B 492 310 024

A l'Assemblée Générale de la Société Donat de Gestion,

I- Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **S.A.S. SOCIETE DONAT DE GESTION** relatifs à l'exercice clos le **31 octobre 2025**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.



II- Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} novembre 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Autres informations significatives » de l'annexe portant sur l'évaluation des titres de participation.

III- Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne l'évaluation des stocks.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV - Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

V- Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VI- Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Saint-Raphaël,
Le 6 avril 2026

S.A.S. GROUPE INTER-EXPERTS
Représentée par Laëtitia VERRIER
Commissaire aux comptes

